

F . A . A

La Haute-Alsace du Landgraviat au Département

Un bref survol historique et cartographique



1 9 0 0



Carte de la Haute-Alsace à la fin du XVI^{ème} siècle.

← La couverture représente la reliure d'un ouvrage aux grandes armes de l'Archiduc Ferdinand, futur Empereur Ferdinand II, contenant les armes de la Haute-Alsace (1609).

La Haute-Alsace du Landgraviat au Département

Un bref survol historique et cartographique

*

La Haute-Alsace antique

Le plus ancien écrit concernant la Haute Alsace, la « Guerre des Gaules » de César, remonte au premier siècle avant Jésus-Christ, lorsque s'affrontent dans notre région les Celtes, les Germains et les Romains.

Jusqu'à cette époque, comme l'ensemble des territoires situés entre la Bohême et l'Océan, les deux rives du Rhin étaient peuplées de tribus celtiques. En Basse Alsace il s'agissait des Mediomatriques, en Haute Alsace des Séquanes et des Rauraques.

Au cours du premier siècle, des tribus germaniques venues des bords de l'Elbe s'établirent dans le Rhin Supérieur. Les Celtes habitant alors notre territoire, craignant une nouvelle expansion des Germains, appelèrent à l'aide les Romains. C'est ainsi qu'en 58 avant Jésus-Christ, sur l'Ochsenfeld près de Cernay, César affronta Arioviste, le roi des Suèves.

Après leur victoire, les Romains renvoyèrent une partie des Germains. Mais ils acceptèrent l'établissement permanent en Alsace, sous leur autorité, de certaines tribus germaniques pour en faire des alliés. Ce fut le cas notamment des Triboques en Basse Alsace. Pendant les quatre siècles qui suivirent, notre région fut administrée par Rome. Pour l'essentiel de la période romaine, la Haute-Alsace fit partie de la province de Grande Séquanie, et la Basse Alsace de la province de Germanie supérieure.



Denier de Jules César, frappé en 44 avant J. C.

*

Le Haut Moyen-Âge

A partir du 3ème siècle, de nouvelles tribus germaniques se manifestèrent dans la région. A travers le peuple des Alamans, elles s'approprièrent définitivement l'Alsace au milieu du 5ème siècle, vers 450.

A cette époque, devant la décomposition du pouvoir politique, les structures ecclésiastiques prirent une importance croissante dans la vie sociale. Calquées sur les circonscriptions de



l'administration romaine, elles eurent pour effet la création d'un évêché de Strasbourg dépendant de l'archevêché de Mayence et d'un évêché de Bâle, incluant toute la Haute Alsace, dépendant de l'archevêché de Besançon.

Au cours des siècles suivants, l'Europe occidentale vit naître un certain nombre de principautés et de royaumes correspondant aux différents peuples germaniques qui s'étaient partagé l'Empire Romain : Lombards en Italie, Burgondes dans le centre-est, et le sud-est de la Gaule, Francs dans le reste de la Gaule et une grande partie de l'Allemagne, Wisigoths en Espagne. Peu à peu les Francs établirent leur suprématie sur la majeure partie de l'Europe occidentale, y compris l'Alsace, où ils soumirent la population alémanique.

Une fois leur pouvoir établi, les Francs mérovingiens, puis carolingiens, essayèrent de recréer une administration structurée en créant de nouvelles circonscriptions, les comtés (en allemand, Gau). C'est ainsi qu'en Alsace furent créés le Nordgau et Sundgau, couvrant l'un la Basse-Alsace, l'autre l'ensemble de la Haute-Alsace (Ce n'est qu'ultérieurement que l'appellation « Sundgau » sera réservée au Sud de la Haute-Alsace). Pour une période limitée, à la fin du 7ème siècle, les deux comtés alsaciens furent réunis sous l'autorité d'un duc d'Alsace, Etichon, le père de Ste Odile. Mais rapidement les deux comtés reprirent leur autonomie.

*

La Haute-Alsace premier fondement de la puissance d'une famille alsacienne, qui devint impériale : les Habsbourg

Pour la Haute Alsace, la dignité comtale, « Landgrafschaft », tomba entre les mains de la famille des seigneurs d'Eguisheim, qui étaient sans doute des descendants des ducs d'Alsace et dont l'importance est soulignée par le fait qu'un des leurs devint le pape Léon IX au XIème siècle. C'est de cette famille d'Eguisheim aussi que descendent ceux qu'on appellera ultérieurement les Habsbourg, et dont le Landgraviat d'Alsace fut le premier socle de la puissance.

Cet ancrage est attesté par le fait qu'ils construisirent dès cette époque un château à Ottmarsheim, auquel ils adjoignirent une église octogonale qui, à plus petite échelle, est une reproduction de celle que l'empereur Charlemagne édifia dans sa capitale Aix-la-Chapelle. Cette église dynastique, inaugurée par Léon IX, implantée à coté d'un couvent également

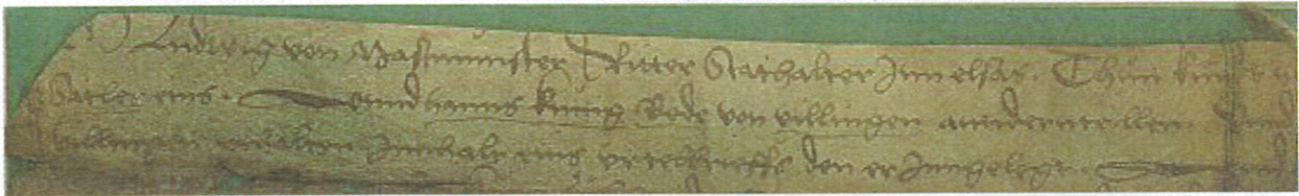


Sceau d'Albert II de Habsbourg, Landgrave de Haute-Alsace et Seigneur de Ferrette. XIV^{ème} siècle.



*Document de 1446, qui contient l'une des premières représentation des armoiries de la Haute-Alsace
parmi celles d'autres possessions familiales des Habsbourg*

fondé par cette même famille, révèle dès cette période ancienne les grandes ambitions de la famille des Habsbourg.



Parchemin du XVème siècle transcrivant une décision de « Ludwig von Masmünster, Ritter, Stathalter inn Elsas » (Louis de Masevaux chevalier, délégué de l'Archiduc en Haute-Alsace)

Dans la période qui suivit, ceux-ci s'affirmèrent comme l'autorité dominante en Haute Alsace. Leur accession à la dignité impériale avec Rodolphe de Habsbourg en 1273 leur conféra un prestige nouveau. Celui-ci n'est sans doute pas étranger au fait qu'ils édifièrent autour du Landgraviat alsacien un puissant système institutionnel couvrant l'ensemble du territoire de la Haute-Alsace.

Sur le territoire du Landgraviat, les Habsbourg possédaient directement l'ensemble du Sundgau jusqu'à la hauteur d'Ensisheim, ainsi que les vallées de Thann et de Masevaux. S'y ajoutaient plus au nord les seigneuries du Hohlandsberg (de Wintzenheim à Kientzheim), ainsi que celle de Bergheim. Par ailleurs, selon les mécanismes complexes du droit féodal, ils étaient aussi les tuteurs des principautés ecclésiastiques comme l'abbaye de Murbach ou le Mundat de Rouffach et de Soultz, relevant des évêques de Strasbourg. Enfin en tant que Landgraves ils avaient autorité sur l'ensemble des autres seigneuries, ainsi que sur les villes impériales comme Colmar, Munster, Kaysersberg ou Turckheim.



Sceau de Charles Quint pour les provinces de l'Autriche supérieure utilisé par la Régence d'Ensisheim. Autour de l'aigle les armoiries du Tyrol, de la Haute-Alsace (1520).

*

Le Landgraviat de Haute-Alsace, un petit État structuré

L'administration du Landgraviat, implantée à Ensisheim, avait ainsi, à des degrés divers, compétence pour l'ensemble de la Haute Alsace, de même que pour certaines possessions des Habsbourg dans le sud du pays de Bade et en Suisse. Quoique dépendant formellement des Archiducs installés à Innsbruck, elle jouissait en fait d'une large autonomie. Ses pouvoirs

LE COURS DU RHEIN DEPUIS BASLE JUSQU'A BRISACH
 Aux Environs du quel se trouve
 GRANDE PARTIE DE LA HAUTE ALSACE ET DU BRISGAW, LE SUNTGAW ET LE TERRITOIRE DE DOURLACH & C.



Carte de la Haute-Alsace au XVIII^{ème} siècle

O^{se}ir Maximilian son Heut^e grand au Catholique par
 l'Autriche par les zina Burglind, saiz Carnide officier
 de sa cour, par le zine son administrateur, et par son
 zine in quibus in quibus in quibus in quibus in quibus
 Louan Morogger in quibus in quibus in quibus in quibus
quibus in quibus in quibus in quibus in quibus
quibus in quibus in quibus in quibus in quibus
 in quibus in quibus in quibus in quibus in quibus

Décision en date de l'année 1611 de l'archiduc Maximilien d'Autriche avec le titre



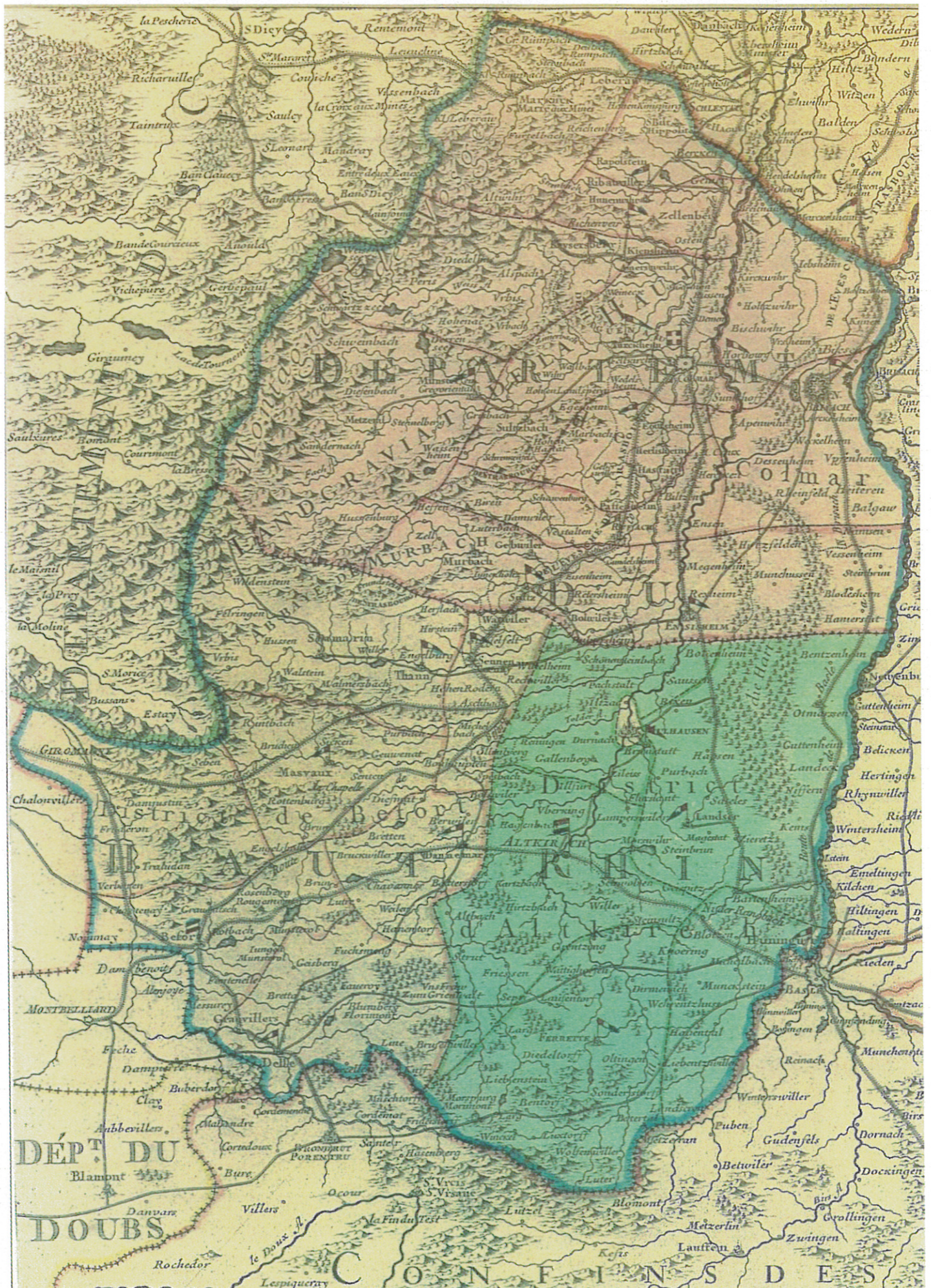
Double Taler d'Ensisheim de la fin du XVIème siècle à l'effigie de l'archiduc Ferdinand d'Autriche. l'écu qui figure au revers prte en son centre les armes de la Haute-Alsace

concernaient l'ensemble des domaines de l'administration, de la défense, de la justice et des finances. Elle avait le droit de lever des impôts et de battre monnaie, ce dont elle a largement fait usage, comme en témoignent les nombreux talers d'Ensisheim qui nous sont conservés.

Pour faire face à ces nombreuses tâches, la Régence d'Ensisheim disposait d'un corps de fonctionnaires important. Elle était par ailleurs assistée par une assemblée délibérante, le Landtag, qui comprenait les représentants de l'ensemble des territoires, regroupés en clergé, noblesse, et tiers état.

Ces structures ont bien entendu évolué avec le temps. Elles ont abouti à la création sous l'autorité des Habsbourg d'un véritable petit État, doté d'un ensemble très complet de compétences. Celui-ci possédait aussi ses armoiries, qui figurent sur ses sceaux et ses monnaies et qui sont aujourd'hui encore celles de la Haute Alsace.

L'évolution fut toute différente dans la Basse Alsace. Celle-ci ne fut jamais dotée d'une structure comparable, rassemblant l'ensemble des territoires. Le titre de Landgrave y fut essentiellement honorifique ; pour la majeure partie de la période, il appartient aux évêques de Strasbourg.



Première représentation cartographique du Département du Haut-Rhin nouvellement créé en 1790. Pour faire cette carte, on a utilisé un document portant la mention des anciennes principautés et notamment du Landgraviat en surajoutant les limites des trois districts nouvellement créés.



Le Palais de la Régence à Ensisheim, où siégeait une partie des services du Landgraviat de Haute-Alsace (1545).

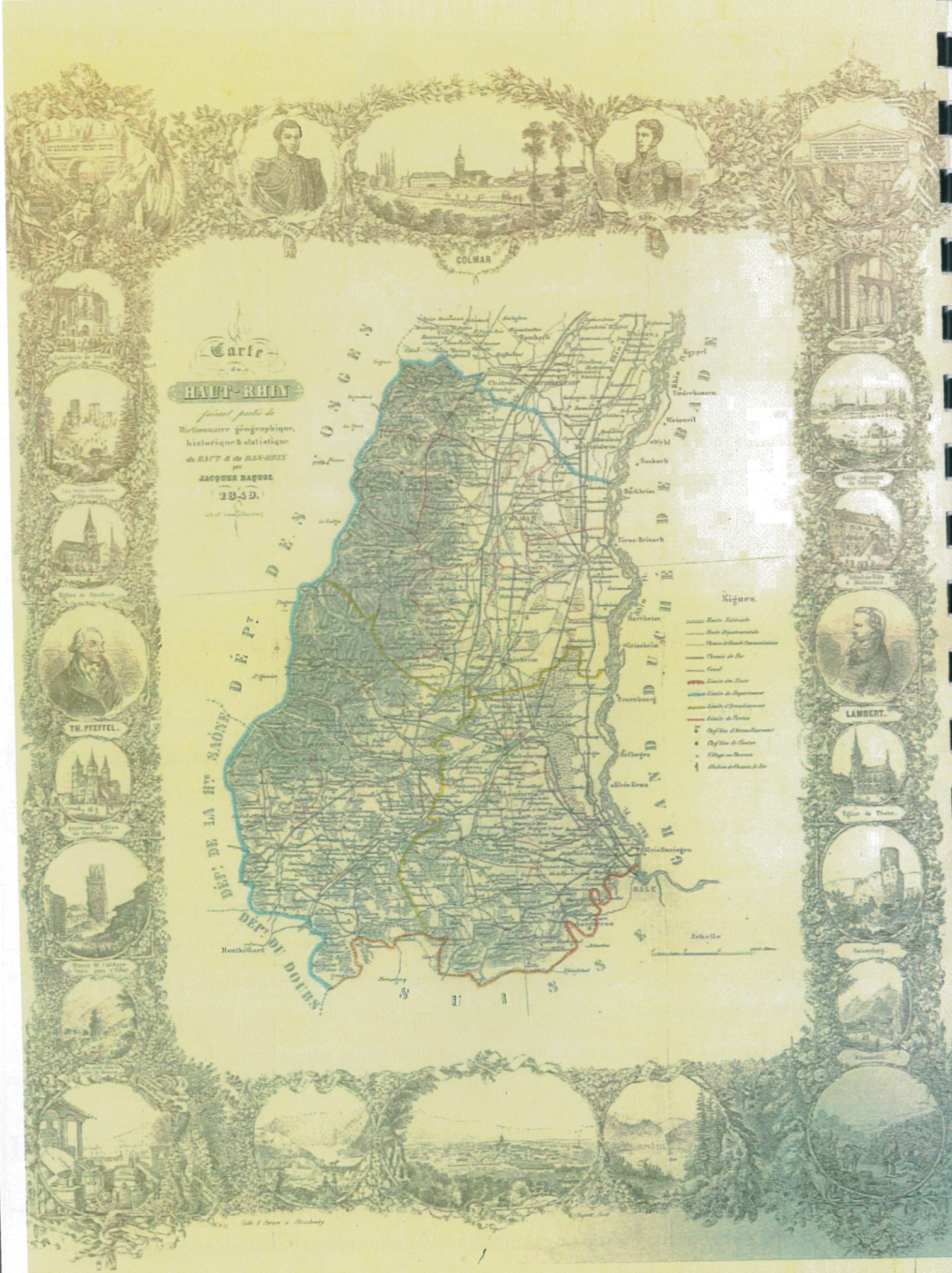
*

La Haute-Alsace française

Les structures de la Haute Alsace sont restées en place jusqu'au rattachement à la France, amorcé par les traités de Westphalie en 1648. Ces traités ne conféraient au roi de France que les droits qui était auparavant ceux des Habsbourg. Mais comme on le sait, par étapes successives, l'administration royale s'empara de l'ensemble de l'Alsace, l'annexion de Strasbourg en 1681 parachevant cette conquête. A partir de là, seule Mulhouse, rattachée aux cantons suisses, continua à échapper à l'autorité du roi de France.

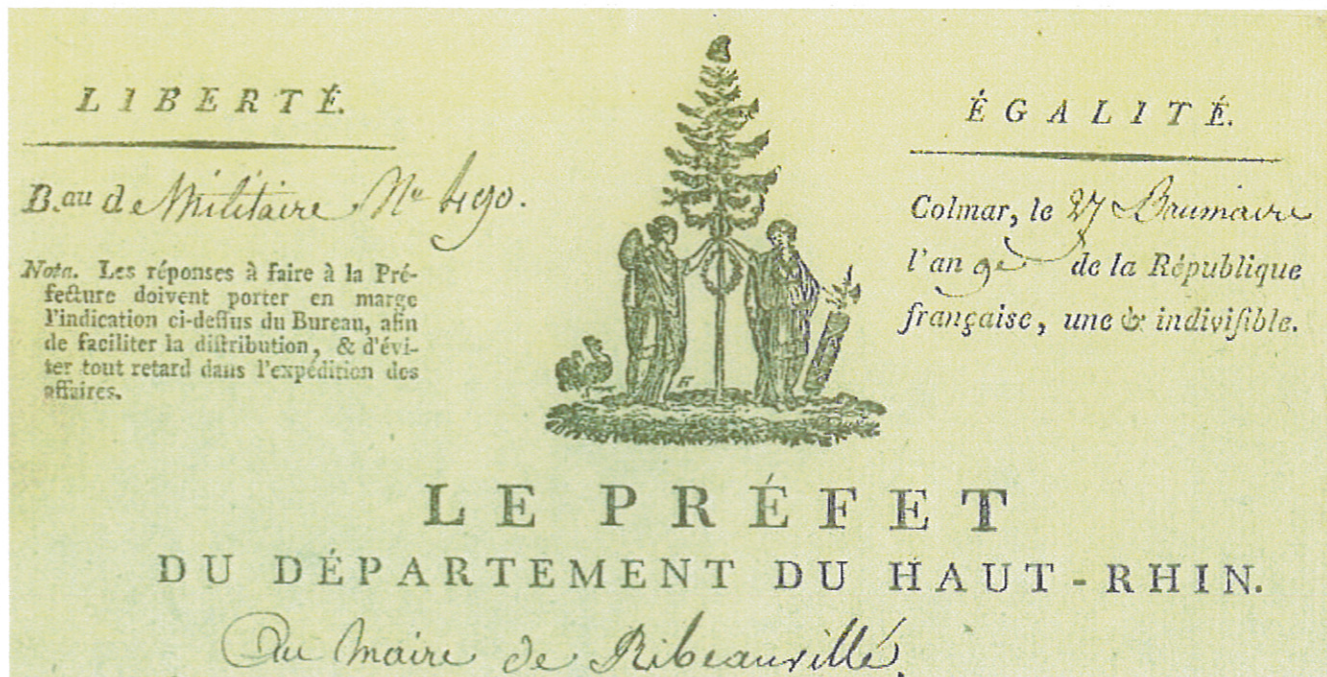
Cependant l'administration française, dans un premier temps, ne bouleversa pas le paysage institutionnel. Elle se coula dans les structures anciennes, même si son autorité se manifesta beaucoup plus fortement que ne l'avait fait précédemment celle du Saint Empire. A la fin du 17ème siècle, la création de l'Intendance d'Alsace, implantée à Strasbourg, et celle du Conseil Souverain d'Alsace à Colmar amorça une forme d'unification administrative qui n'avait pas existé auparavant.

Mais cette innovation ne devait subsister que pour un siècle environ. En effet, dès 1790 la création des Départements par l'Assemblée Constituante devait aboutir en Alsace à un retour aux anciennes limites territoriales. Bien entendu, la Révolution effaça l'ensemble des institutions héritées du passé. Il n'en reste pas moins que les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin



Carte de la Haute-Alsace avec le découpage en cantons et un encadrement représentant des sites et des célébrités.

Baquot 1849



Courrier du Préfet du Haut-Rhin au Maire de Ribeauvillé sur papier à en-tête du Département, sous le Consulat (An 9)

qu'elle a créés reprisent presque exactement les limites qui furent celle des deux Landgraviats alsaciens.

Aux XIX^{ème} et au XX^{ème} siècles les circonscriptions restèrent les mêmes, même si entre 1871 et 1918 on parla des Regierungsbezirkes « Oberelsass » et « Unterelsass »

*

C'est à partir des années 1960 que revint l'idée d'entités plus vastes. Ce furent d'abord les Circonscriptions d'Action Régionale, puis les Régions.

La décentralisation, amorcée en 1982, s'engage aujourd'hui dans une phase nouvelle. Celle-ci devrait faire une plus grande place à la volonté des acteurs territoriaux pour définir de nouvelles structures. Ce devrait être le cas particulièrement en Alsace, où le passé a laissé de nombreuses cicatrices, mais aussi un riche héritage.



Monnaie du Landgraviat portant les écus de Haute-Alsace, de Ferrette et d'Autriche (XVI^{ème} siècle)